

# Sauvetage | Médaille de Bronze

## Prérequis :

- Avoir 13 ans ou plus (si moins de 13 ans, doit détenir brevet d'Étoile de bronze)

ET

- Avoir une technique de nage équivalente à un nageur 9 (Jeune Sauveteur Expert).

**Durée :** 20 heures + 4 h d'évaluation

**Local :** Piscine (porte 13)

**Coût :** Gratuit – excluant le masque de poche

**Manuel :** *Manuel canadien de sauvetage*

**Point de rencontre lors du premier cours :** À la réception de la piscine (porte 13) à 16h.

## Date des cours :

1	Samedi	15 mars 2025	16h à 20h
2	Samedi	22 mars 2025	16h à 20h
3	Samedi	29 mars 2025	16h à 20h
4	Samedi	5 avril 2025	16h à 20h
5	Samedi ( <i>Révision et simulation d'examen</i> )	12 avril 2025	16h à 20h
6	Samedi ( <i>Évaluation</i> )	19 avril 2025	16h à 20h

## Autres informations :

- La présence est requise tout au long de la formation afin d'obtenir le brevet. Il y a une possibilité de manquer 1 cours lors de la formation, mais cette absence doit être justifiée et acceptée par le moniteur.
- Venir au bain libre 1 fois par semaine pour l'entraînement et faire signer le sauveteur en charge du bain libre à la fin de l'entraînement (à discuter avec le moniteur).

## Matériel obligatoire :

- Photocopie du brevet d'Étoile de bronze (si moins de 13 ans) (**à avoir dès le premier cours**);
- Photocopie de la carte d'assurance maladie pour preuve d'âge (**à avoir dès le premier cours**);
- Masque de poche (**à acheter**);
- Papier et crayon ;
- Vieux chandail en coton pour augmenter la résistance dans l'eau lors des cours et des entraînements ;
- Maillot, serviette, casque de bain, lunette, sandales, bouteille d'eau, collation ou lunch léger.

**Inscription:** Par internet : <https://complexe.jdjm.ca/> ou en personne au Complexe sportif JDLM

**Politique d'annulation :**

- Il est possible d'annuler le cours sans frais avant le début du cours.
- Toutefois, en raison d'un problème médical, avec une présentation d'un billet médical à l'appui, il est possible de faire l'annulation du cours sans frais supplémentaire autre que le manuel du cours.
- Si le participant annule le cours après le début des cours, celui-ci doit payer le livre du cours.

*\*\* En inscrivant votre enfant pour ce cours, vous acceptez cette politique de remboursement.*

La gratuité des formations de sauveteurs et de moniteurs aquatiques est rendue possible grâce au financement du Gouvernement du Québec ainsi qu'à l'implication de plusieurs partenaires.

